

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 27 juin 2012

L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs

Déclaration du groupe de la CFTC

Le groupe de la CFTC pense qu'en partant du principe que l'ouverture à la concurrence devant intervenir, il faut s'y préparer. Il ne faut pas reconduire ce qui s'est fait pour le Fret, c'est-à-dire négocier après l'arrivée des nouveaux entrants.

Le projet ferroviaire européen apparaît comme une gageure : la SNCF jouit d'un monopole, les régions, les collectivités territoriales et les entreprises privées aux statuts si différents doivent étroitement collaborer dans l'intérêt et la sécurité des voyageurs.

Comme le souligne l'avis, la concurrence n'apportera pas par elle-même de solution au mauvais état du réseau ferroviaire et à la dette abyssale de RFF.

La controverse sur la séparation, entre gestionnaire du réseau et opérateurs ferroviaires, n'est pas tranchée par cet avis, qui, notamment, insiste sur la nécessité d'une expérimentation à partir d'un volontariat régional. Combien de régions devront être concernées ? Cela devrait dépendre d'une concertation approfondie.

Le groupe de la CFTC pense qu'il ne faut pas intégrer l'Île de France dans cette expérimentation en raison de ses particularités. En tout état de cause, il doit être acquis que le développement du transport ferroviaire est un enjeu pour la mobilité des personnes et la préservation de l'environnement.

L'expérimentation devra s'effectuer en continu pour permettre les adaptations éventuelles.

Notre groupe souligne que l'ouverture à la concurrence dépendra principalement de la manière dont sera traitée la dimension sociale. Les inquiétudes sociales expliquent légitimement les résistances à l'Europe du rail.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que la question sociale doit être traitée par une négociation collective, définissant un socle commun harmonisé dans la branche. La SNCF ne doit pas être la seule à supporter les coûts liés à la mission de service public. Cela constituerait une véritable distorsion de concurrence permettant à des acteurs privés de se livrer à un dumping social pour capter les marchés.

Cette négociation, qui doit réunir toutes les parties intéressées, État-région-usagers et partenaires sociaux, devra en particulier s'appuyer sur le résultat des expérimentations régionales. L'instauration d'un comité national de pilotage permettant de réaliser au fur et à mesure les adaptations nécessaires, nous paraît indispensable.

Les contrats de travail du public vers le privé et inversement doivent être transférables, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Au-delà de tous ces problèmes, notre groupe ne perd pas de vue que c'est l'accessibilité des territoires, la mobilité des personnes et des atouts pour le développement industriel qui sont en jeu.

Le groupe de la CFTC a voté l'avis